Service Questure Bureau du conseil municipal

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 17 novembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE DIX SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *10 novembre 2014*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59 Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -M. Bernard MACRET Mme Corinne BERNARD M. Sadok BOUZAIENE Mme Laurence COMPARAT - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -Mme Mondane JACTAT M. Pascal CLOUAIRE Mme Laëtitia LEMOINE M. Alain DENOYELLE Mme Lucille LHEUREUX M. Vincent FRISTOT M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK -M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON -M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE Mme Salima DJIDEL **Mme Christine GARNIER** M. Claus HABFAST Mme Martine JULLIAN -Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET M. Pierre MERIAUX M. Yann MONGABURU Mme Anne-Sophie OLMOS Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON M. Olivier NOBLECOURT M. Jérôme SAFAR Mme Marie-José SALAT M. Vincent BARBIER Mme Nathalie BERANGER Mme Bernadette CADOUX M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Sadok BOUZAIENE de 18H12 à 01H08 Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H12 à 20H05 M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 23H50 à 01H08 Mme Christine GARNIER donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 23H30 à 01H08 Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART de 23H10 à 01H08 Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Sarah BOUKAALA de 23H00 à 01H08 M. Georges BURBA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H12 à 01H08 Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H12 à 23H00 Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Paul BRON de 23H00 à 01H08 M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 23H00 à 01H08 Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H12 à 01H08.

<u>Absente</u>

Mme Mireille D'ORNANO de 23H00 à 01H08 (Délibérations n° 8-A008 à 91-A041).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Madeleine BOUILLON.

Le procès verbal de la séance de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès – Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

Le procès verbal de la séance de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès – Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

<u>DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE</u> - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

<u>DELIBERATION N° 2 - (B 015) - DEMOCRATIE LOCALE - Conseils citoyens indépendants - mise en place d'une commission extra-municipale.</u>

Intervention(s): M. CLOUAIRE, M. CHAMUSSY, M. BRON, Mme D'ORNANO, Mme YASSIA, M. BARBIER, Mme LEMOINE, M. CAZENAVE, M. le Maire, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. CAZENAVE. Celui-ci est repoussé. Pour : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.

- d'affirmer la force de la participation des habitants et des usagers des services publics dans la construction des politiques publiques locales, et la volonté municipale de permettre à tous les grenoblois, y compris les plus éloignés de la décision publique, d'agir sur les processus de démocratie locale,
- d'approuver la démarche globale engagée pour co-construire les futurs dispositifs de démocratie locale, de saluer la qualité du travail des Grenoblois en amont et pendant les assises citoyennes des 7 & 8 novembre 2014,
- de créer une commission extra-municipale " conseils citoyens indépendants composée de 24 membres :
- 11 conseillers municipaux :
- M. Pascal CLOUAIRE
- Mme Sonia YASSIA
- M. Antoine BACK
- Mme Laëtitia LEMOINE
- M. René DE CEGLIE
- M. Thierry CHASTAGNER
- Mme Catherine RAKOSE
- M. Emmanuel CARROZ
- Mme Laurence COMPARAT
- M. Paul BRON
- M. Vincent BARBIER
- 1 conseiller communautaire de Grenoble Alpes Métropole désigné par le prochain conseil communautaire.

- 8 citoyens mobilisés :
- Mme Jouda BARDI
- Mme Béatrice BONACCHI
- M. Sébastien ENAULT
- Mme Eliane FAVEREAUX
- M. Bruno FERRAND
- M. André LECHEVALIER
- M. Jean-Loup MACE
- Mme Hélène SOUSBIE
- 3 représentants de collectifs ou d'associations :
- M. Guy WALTISPERGER (Association Comité de Liaison des Unions de Quartiers de Grenoble "CLUO")
- Mme Juliette ROLLAND (Collectif "Tirés au sort")
- M. Matthieu ILUNGA KANKO (Collectif "Pas sans nous")
- 1 représentant de l'association LAHGGLO (Les Associations des Habitants du Grand Grenoble : liens et ouverture :
- M. Maurice OZIL
- de mettre en place par délibération du conseil municipal des conseils citoyens indépendants au premier trimestre 2015, sur la base des conclusions des premières assises citoyennes et des travaux de la commission extra municipale " conseils citoyens indépendants ",
- de poursuivre, après les premières assises citoyennes et toujours via une méthode de coconstruction avec les Grenoblois, les réflexions quant aux budgets participatifs, et au droit d'interpellation citoyenne, de programmer des deuxièmes assises citoyennes de la démocratie locale au second semestre 2015.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Sur la désignation des conseillers municipaux :

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.

- Sur les autres désignations : Pour : 42 Rassemblement Citoven, de la Gauche et des écologistes
- + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile Abstention : 2 Front National.
- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes
- + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

<u>DELIBERATION N° 3 - (E 005) - FINANCES</u> - Budget principal : Décision modificative n°1 Intervention(s): M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, M. CAZENAVE, Mme COMPARAT, M. FILIPPI, M. le Maire.

- d'approuver la décision modificative N°1 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de 2 036 286 €en section de fonctionnement et de 8 187 579 €en section d'investissement.
- de reprendre par anticipation, et en accord avec le liquidateur, une partie des résultats résultant des excédents antérieurs qui seront constatés lors de la liquidation à venir de la Régie des Eaux de Grenoble, à hauteur de 630 000 €

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

<u>DELIBERATION N° 4 - (E 006) - FINANCES - Budgets annexes</u>: Décision modificative n°1 Intervention(s): M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, M. CAZENAVE, Mme COMPARAT, M. FILIPPI, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de 240 000 \in en section de fonctionnement et $0 \in$ en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de 17 000 \in en section de fonctionnement et $0 \in$ en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative du budget annexe Teisseire JO qui s'équilibre à hauteur de 1 400 €en section de fonctionnement et 0 €en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative du budget annexe Mistral Eaux Claires qui s'équilibre à hauteur de 100 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative du budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre à hauteur de 210 000 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative du budget annexe Activités économiques qui s'équilibre à hauteur de 258 281,69 €en section d'exploitation et à + 4 024 383 €en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire,
- de constituer pour ce même budget une provision budgétaire de 286 000 € pour couvrir partiellement le risque lié au remboursement de la créance due par Alpexpo, et de dire que cette provision sera complétée annuellement par le Conseil municipal, en fonction des capacités de ce budget annexe, jusqu'à la couverture complète de la créance résiduelle,
- d'approuver la décision modificative du budget annexe Stationnement qui s'équilibre à hauteur de + 796 € en section d'exploitation et à + 425 673 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

<u>DELIBERATION N° 5 - (E 021) - FINANCES - Budget de la Régie de l'Eau Potable : Décision modificative n°1</u>

Intervention(s): M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, M. CAZENAVE, Mme COMPARAT, M. FILIPPI, M. le Maire. M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative du budget de la Régie de l'eau potable qui s'équilibre à hauteur de 736 000 €en section de fonctionnement et 237 000 €en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

<u>DELIBERATION N° 6 - (A 023) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Flaubert - Lancement des premières opérations de logement - Validation de charges foncières dans le cadre de deux cessions par la SPLA Sages du lot Z5A - 2 à la SAIEM Grenoble Habitat et du lot Z3B - 1 à ACTIS </u>

Intervention(s): M. FRISTOT, Mme BERANGER, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SPLA Sages à céder à la SAIEM Grenoble Habitat le lot Z5A 2, d'une contenance d'environ 2 460 m², conformément au plan foncier ci-annexé ;
- d'autoriser la SPLA Sages à céder ce lot au prix de :
 - 210 euros HT le m² de surface de plancher pour le locatif social
 - 210 euros HT le m² de surface de plancher pour l'accession sociale
 - 225 euros HT le m² de surface de plancher pour l'accession encadrée
- 275 euros HT le m^2 de surface de plancher pour l'accession libre, conformément à la notice $n^\circ 1$ ci-annexée ;
- d'autoriser la SPLA Sages à céder à ACTIS le lot Z3B 1, d'une contenance d'environ 1 520 m², conformément au plan foncier ci-annexé ;
- d'autoriser la SPLA Sages à céder ce lot au prix de 210 euros HT le m^2 de surface de plancher, conformément à la notice $n^{\circ}2$ ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

<u>DELIBERATION N° 7 - (C 019) - RESTAURATION - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS et des associations caritatives en vue de l'organisation du « Grand repas ». Intervention(s): Mme DJIDEL, Mme CADOUX, M. NOBLECOURT, M. COUTAZ.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU CCAS

Intervention(s): M. DENOYELLE, M. FILIPPI, M. NOBLECOURT, M. BREUIL, Mme DATHE, M. le Maire.

<u>DELIBERATION N° 8 - (A 008) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML</u> Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2012/2013 (du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013).

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. SABRI, M. CAZENAVE, Mme GARNIER, M. FRISTOT, M. FILIPPI.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2013.

<u>DELIBERATION N° 9 - (A 009) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble pour l'exercice 2012/2013 (du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013).</u>

En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble, pour l'exercice 2012/2013 (du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013).

<u>DELIBERATION N° 10 - (A 013) - URBANISME AMENAGEMENT - SPLA SAGES - Opération ZAC BEAUVERT - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,
- d'approuver le compte rendu annuel 2013 à la collectivité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Beauvert :
- pour 2014 : un montant maximum de 700 000 euros HT, versé sous forme d'avance
- d'approuver l'avenant n°7 au traité de concession publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération: Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 11 - (A 015) - URBANISME AMENAGEMENT - SPLA SAGES - Opération Flaubert - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 3 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2014 et 2015.</u>

Intervention(s): Mme BERANGER, M. FRISTOT, M. SOLDEVILLE.

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,
- d'approuver le compte rendu annuel 2013 ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Flaubert :
 - pour 2014 : pas de participation
- pour 2015 : un montant maximum de 2 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics
- d'approuver l'avenant n°3 à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération: Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 12 - (A 016) - URBANISME AMENAGEMENT - SPLA SAGES - Opération ZAC Vigny-Musset - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 14 annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2014 et 2015.</u>

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,
- d'approuver le compte rendu annuel 2013 ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Vigny-Musset :
- pour 2014 : un montant maximum de 2 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics
- pour 2015 : un montant maximum de 2 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics
- d'approuver l'avenant $n^\circ 14$ au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.
- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 19 mars 2014 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 19 mars 2014 ;
- d'approuver le compte rendu annuel 2013 ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Vigny-Musset :
- pour 2014 : un montant maximum de 2 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics
- pour 2015 : un montant maximum de 2 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics

- d'approuver l'avenant $n^{\circ}14$ au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 13 - (A 017) - URBANISME AMENAGEMENT - SPLA SAGES - Opération ZAC de Bonne - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 9 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ciannexé,
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,
- d'approuver le compte rendu annuel 2013 ci-annexé ;
- d'approuver l'avenant n°9 au cahier des charges de la convention publique d'aménagement, ciannexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 14 - (A 028) - URBANISME AMENAGEMENT - SPLA SAGES - Opération Châtelet - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 3 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2014 et 2015.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ciannexé,

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,
- d'approuver le compte rendu annuel 2013, ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Châtelet :
- pour 2014 : un montant maximum de 500 000 euros HT, versé sous forme d'avance
- pour 2015 : un montant maximum de 842 160 euros HT, versé sous forme d'avance
- d'approuver l'avenant n°3 à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 1 Front National - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile.

<u>DELIBERATION N° 15 - (A 029) - URBANISME AMENAGEMENT - SPLA SAGES - Opération</u> d'aménagement urbain Rivail / Jeux Olympiques - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 1 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2014 et 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,
- d'approuver le compte rendu annuel 2013 ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Rivail - Jeux Olympiques :
- pour 2014: un montant maximum de 464 400 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics
- d'approuver l'avenant $n^\circ 1$ au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 1 Front National - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile.

<u>DELIBERATION N° 16 - (A 035) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML InnoVia - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.</u>

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. FRISTOT.

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML InnoVia pour l'exercice 2013.

<u>DELIBERATION N° 17 - (A 036) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPLA SAGES - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2013</u>

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPLA SAGES pour l'exercice 2013.

<u>DELIBERATION N° 18 - (A 037) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML Territoires 38 - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2013</u>

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Territoires 38 pour l'exercice 2013.

<u>DELIBERATION N° 19 - (A 038) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL Isère Aménagement - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.</u>

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Isère Aménagement pour l'exercice 2013.

<u>DELIBERATION N° 20 - (A 044) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia-Opération Bouchayer-Viallet - Approbation du compte-rendu financier 2013, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 8 au cahier des charges annexé à la convention de concession et des participations de la Ville de Grenoble pour 2014 et 2015.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la Zac Bouchayer-Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2013 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 18 mars 2014 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 18 mars 2014 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité 2013, ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Bouchayer-Viallet :
- pour 2014 : à 3 000 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics
- pour 2015 à : 1 000 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics
- d'approuver l'avenant $N^\circ 8$ au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 21 - (A 045) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM INNOVIA - Opération Europole 2 - Approbation du dossier de clôture de l'opération d'aménagement et suppression de la ZAC - Quitus à l'aménageur.</u>

- d'approuver le dossier de clôture de l'opération ci annexé ;
- de donner quitus à l'aménageur ;
- de prononcer, conformément à l'article R 311-12 du Code de l'urbanisme, la suppression de la ZAC Europole II ;
- de rendre publique la présente délibération par voie d'affichage en Mairie pendant une durée d'un mois et d'en faire mention dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans le département, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la commune, conformément à l'article R 311-15 du Code de l'urbanisme ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 1 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile.

<u>DELIBERATION N° 22 - (A 046) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM INNOVIA - Opération Europole 1 - Approbation du dossier de clôture de l'opération d'aménagement et suppression de la ZAC - Quitus à l'aménageur.</u>

Intervention(s): M. FRISTOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de clôture de l'opération ci annexé ;
- de donner quitus à l'aménageur ;
- de prononcer, conformément à l'article R 311-12 du Code de l'urbanisme, la suppression de la ZAC Europole I ;
- de rendre publique la présente délibération par voie d'affichage en Mairie pendant une durée d'un mois et d'en faire mention dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans le département, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la commune, conformément à l'article R 311-15 du Code de l'urbanisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 1 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile.

<u>DELIBERATION N° 23 - (C 002) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement Public de Coopération Culturelle "Ecole Supérieure d'Art et Design de Grenoble-Valence" - Compte financier 2013 et rapport d'activité 2012/2013.</u>

Le conseil municipal prend acte du compte financier 2013 et du rapport d'activité 2012/2013 de l'EPCC "Ecole Supérieure d'Art et Design de Grenoble-Valence".

<u>DELIBERATION N° 24 - (C 007) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées "la belle électrique" sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2013.</u>

Le conseil municipal prend acte, en application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, du rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées "la belle électrique" sur le site Bouchayer-Viallet, pour l'année 2013.

<u>DELIBERATION N° 25 - (C 008) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement public administratif Régie Chaufferie-Ciel - Comptes financiers et rapport d'activité 2013.</u>

Le conseil municipal prend acte des comptes financiers et du rapport d'activité de la Régie Chaufferie-Ciel pour l'exercice 2013.

<u>DELIBERATION N° 26 - (D 002) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C.</u> Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Rapport d'activité et compte financier 2013.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité et du compte financier de l'EPIC Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille pour l'exercice 2013.

<u>DELIBERATION N° 27 - (E 002) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. - Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Tarifs applicables au 1er janvier 2015</u> Intervention(s): Mme BERANGER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, Mme BOUKAALA, M. HABFAST, M. MERIAUX, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs ci-annexés de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial ''Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille'', applicables à compter du 1er janvier 2015

Délibération : Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 1 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. SABRI).

 $\underline{\text{DELIBERATION N}^{\circ} 28}$ - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n°14A237 et 14A238, les accords-cadres n°14A333, 14A334 et 14A335 et l'avenant au marché n°10A015.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 29 - (E 011) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Société Publique Locale (SPL) " Eau de Grenoble", fusion avec la SPL SERGADI.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de traité de fusion ci-annexé prévoyant la transmission universelle du patrimoine de la SPL "SERGADI", société absorbée, au profit de la SPL "Eau de Grenoble", société absorbante, et en conséquence la dissolution de la SPL "SERGADI",
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à ces transformations.
- d'autoriser les administrateurs de la SPL "Eau de Grenoble" à voter ce projet de traité de fusion lors du conseil d'administration de la SPL "Eau de Grenoble", et son Président lors de l'assemblée générale de cette société.

Délibération : Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. BERTRAND).

<u>DELIBERATION N° 30 - (E 007) - ADMINISTRATION GENERALE</u> - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Assemblée générale du Réseau Français des villes éducatrices

- le 4 juillet 2014 à Paris - P. BRON

Lancement de la fête de la gastronomie

- le 25 septembre 2014 à Toulouse - S. DJIDEL

Assemblée Générale du Réseau Français des Villes Santé de l'O.M.S.

- le 1er octobre 2014 à Paris - M. JACTAT

Colloque "I'AN 1 DES METROPOLES

- le 6 octobre 2014 à Brest - Y. MONGABURU

Intervention lors des tables rondes et ateliers de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

- le 9 octobre 2014 à Paris - E. PIOLLE

Journée d'étude nationale sur le thème " l'Evaluation dans les collectivités "

- le 16 octobre 2014 à Paris - M. GIROD DE L'AIN

Congrès "Future of Cities forum "

- le 30 octobre 2014 à Munich - V. FRISTOT

Conférence internationale des collectivités locales en solidarité avec le peuple palestinien

- du 20 au 26 novembre 2014 à Ramallah et Bethleem (Palestine) - B. MACRET

Evènement " Musiques aux Jardins"

5ème Congrès National Santé-Environnement

- du 24 au 27 novembre 2014 à Paris et Rennes - L. LHEUREUX

XIX Etats Généraux des Elus Locaux Contre le Sida

- les 26 et 27 novembre 2014 à Paris - E. CARROZ

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 31 - (E 012) - CONSEIL MUNICIPAL - Renouvellement de la commission d'appel d'offres</u>

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme COMPARAT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres
- 4 listes sont présentées.
- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes :

Titulaires:

- Mme Anne-Sophie OLMOS
- M. Bernard MACRET
- Mme Salima DJIDEL
- M. Pierre MERIAUX
- Mme Laurence COMPARAT

Suppléants:

- M. Sadok BOUZAIENE
- Mme Maryvonne BOILEAU
- Mme Kheira CAPDEPON
- Mme Suzanne DATHE
- M. Fabien MALBET
- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Titulaire:

- Mme Anouche AGOBIAN

Suppléant :

- M. Paul BRON

- Liste UMP-UDI et Société Civile
- Titulaire:
- Mme Nathalie BERANGER
- Suppléant :
- M. Vincent BARBIER
- Liste Front National

Titulaire:

- M. Alain BREUIL

Suppléant :

- Mme Mireille D'ORNANO

Conformément à l'article L-2121-21 du CGCT il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public.

- Nombre de votants : 55
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 3 élus du groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme OLMOS, Mme DJIDEL, M. MACRET)
- Suffrages exprimés : 55Quotient électoral : 11

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : 39 voix (Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)
- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès : 8 voix (Rassemblement de la Gauche et de Progrès)
- Liste UMP-UDI et Société Civile : 7 voix (UMP-UDI et Société Civile)
- Liste Front National : 1 voix (Front National)

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 3 sièges.
- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.
- La liste UMP-UDI et Société Civile obtient 1 siège.
- La liste Front National obtient 0 siège.

Ainsi, sont élus en qualité de titulaires :

- Mme Anne-Sophie OLMOS
- M. Bernard MACRET
- Mme Salima DJIDEL
- Mme Anouche AGOBIAN
- Mme Nathalie BERANGER

Sont élus en qualité de suppléants :

- M. Sadok BOUZAIENE
- Mme Maryvonne BOILEAU
- Mme Kheira CAPDEPON
- M. Paul BRON
- M. Vincent BARBIER

- de dire que la commission d'appel d'offres ainsi désignée est unique et à caractère permanent pour les marchés passés en procédure formalisée et en procédure adaptée d'un montant égal ou supérieur au seuil de transmission au contrôle de légalité (pour information à ce jour 207 000 euros);
- de dire que les règles relatives à la compétence de la commission d'appel d'offres et du représentant du Maire à sa présidence demeurent celles prévues par la délibération 55-E021 du 23 mars 2009.

Délibération : Adoptée.

Pour : 39 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National - Ne prennent pas part au vote : 3 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme OLMOS, Mme DJIDEL, M. MACRET).

<u>DELIBERATION N° 32 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, qui ont fait l'objet d'un avis favorable au Comité Technique Paritaire du 31 octobre 2014.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

 $\underline{DELIBERATION\ N^{\circ}\ 33}$ - (E 013) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demande de protection fonctionnelle

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire, M. BREUIL.

- de mettre en œuvre la protection juridique fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour :
- AA: agressions du 12/06/2014, du 11/07/2014 et du 11/10/2014
- AM : agression du 24/05/2014
- BC : agression du 04/10/2014
- BS : agression du 25/10/2014
- CC: agression du 13/03/2014
- DA: agressions du 24/05/2014 et du 12/06/2014
- GA: agression du 27/09/2014
- GG: agression du 22/05/2014
- GD: agression du 28/08/2014
- KA: agression du 17/07/2014
- MJ : agressions du 16/09/2014, du 05/10/2014 et du 11/10/2014
- ME : agressions du 31/07/2014 et du 05/10/2014
- MC : agressions du 04/06/2014, du 29/07/2014 et du 05/10/2014

- PL : agressions du 10/08/2012, du 08/06/2013, du 09/03/2014, du 22/05/2014, du 29/07/2014 et du 05/10/2014
- RR: agression du 11/10/2014SF: agression du 16/09/2014
- TD: agressions du 29/10/2013 et du 28/11/2013
- de refuser la protection fonctionnelle au motif que les actes de rébellion ne rentrent pas dans le champ d'application de ladite protection fonctionnelle :
- ME : faits en date du 01/06/2014
- PL: faits en date du 20/11/2013

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 34 - (E 016) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information</u> sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'association Dojo Grenoblois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 35 - (E 004) - FINANCES - Budget Principal</u>: Affectations de subventions sur crédits existants

Un amendement est présenté par M. SABRI. Celui-ci est adopté. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci - dessous.

6 novembre 2014,

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Hakim SABRI expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants .

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
- article 657363 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics –
 Etablissements et services rattachés à caractère administratif)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- Commission Ville durable

- Commission Action sociale et proximité	4 novembre 2014,
- Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse	1 janvier 2014,
- Commission Métropolitaine	4 novembre 2014,
- Commission Solidarité	1 janvier 2014,
- Commission Temps libre et savoirs	5 novembre 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Qu'une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement sera engagée dès l'été 2014, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Dans cette attente, et afin de ne pas pénaliser les actions menées par les associations il vous

est proposé d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice: 2014

BUDGET: VILLE DE GRENOBLE

Article: 657364 (chapitre 65)

Commission Temps libre et savoirs

OFFICE DE TOURISME CHAMROUSSE 7 500,00

TOTAL ARTICLE 7 500,00

Article: **65737** (chapitre 65)

Commission Métropolitaine

GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT 700,00

TOTAL ARTICLE 700,00

Article: **65738** (chapitre 65)

Commission Métropolitaine

COMMUNAUTE D'UNIVERSITE ET ETABLISSEMENTS-UNIVERSITE DE 15 000,00 GRENOBLE

CHU DE GRENOBLE 500,00

Commission Ville durable

ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE 3 000,00

TOTAL ARTICLE 18 500,00

Article: 6574 (chapitre 65)

Commission Action sociale et proximité

AAPPUI-AIDE AUX PERSONNES PAR UNE INTERVENTION 18 325,00
ADAMS/ASSOC. DAUPHINOISE D'ACTIONS MULTISERVICE 9 715,00
ADPA - AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES 67 332,00

CASSIOPEE CULTURES DU COEUR ISERE DEBOUT JUSQU'AU BOUT DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE EMMAUS CONNECT ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE-GARDERIE FEMMES SDF ISSUE DE SECOURS LA PASSERELLE L'AGE D' OR LES PETITS FRERES DES PAUVRES LEV TOV L'OREILLE DU COEUR PIROUETTE ROMS ACTION SECOURS CATHOLIQUE A BIENTOT J'ESPERE ARC EN CIEL FRANCE MAGHREB ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE CIE IMPACTE CIGALE - COLLECTIF INTER-ASS GAYS ET LESBIENNES DE GRENOBLE	8 475,00 400,00 400,00 960,00 3 000,00 20 000,00 24 400,00 11 000,00 25 000,00 400,00 1 200,00 6 000,00 1 716,00 1 000,00 6 000,00 2 700,00 1 500,00 1 500,00 1 000,00
CINE-VILLENEUVE COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT COLLECTIF POINT BARRE PHOTO COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE COMPAGNIE DU SAVON NOIR DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A) GENEPI GRENOBLE- GROUPT ETUDIANT NAT. ENSEIGN. PERS. INCARC	2 000,00 2 000,00 1 000,00 3 000,00 1 800,00 2 500,00 350,00
HISTOIRES DE LA BIFURK LA MARMITE MADAME RUETABAGA PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE UNION DE QUARTIER SAINT LAURENT RIVE DROITE UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE IMMIGRES ITALIENS LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION DE GRENOBLE ASSOCIATION DEPARTEMENTALE INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DE L'ISERE- ADIMCP	7 000,00 3 500,00 1 500,00 2 500,00 1 500,00 1 000,00 1 000,00 50 000,00 1 500,00 1 500,00
DIABETIQUES DU DAUPHINE/FILIALE FRANCAISE DIABETIQUES (AFD) FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBROLESES DE L'ISERE	5 500,00 500,00
FEMMES SDF FNATH ACCIDENTES DE LA VIE DE L ISERE GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE) HABITANTS DE LA CRIQUE SUD ARLEQUIN (GRENOBLE) - ASSOC HAND'AMITIE MEYLAN INTERMED LOCOMOTIVE ASS ME BACHELARD RECHERCHE & RENCONTRES/LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT - SUICIDE	1 500,00 1 000,00 1 000,00 1 100,00 1 200,00 1 500,00 1 200,00 1 000,00 1 500,00
REPERAGES ASS. ROMS ACTION	3 000,00 4 000,00

SOS AMITIE GRENOBLE DAUPHINE SOURDS DE GRENOBLE 38 VIE LIBRE - SECTION GRENOBLE	2 000,00 1 000,00 500,00
Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse	
MJC PREMOL	3 250,00
Commission Métropolitaine	
ASSOCIATION C'EST FAIT ICI ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE (ADR) LAFAYETTE DEVELOPPEMENT VIEILLES RUES DES HALLES ASSOCIATION DES ETUDIANTS MALIENS DE L'ISERE COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX INSTITUT BIOFORCE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES INSTITUT D'URBANISME D'AMENAG D'ADMINISTRATION TERRITOR. LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	5 000,00 1 500,00 13 200,00 4 000,00 700,00 11 800,00 2 700,00 8 000,00 600,00
Commission Solidarité	
AMAQ TRES CLOITRES/MOSAIQUE DES ACTEURS DU QUARTIER COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY ET POURQUOI PAS ?	250,00 1 420,00 2 000,00
Commission Temps libre et savoirs	
ASPTT ATHLETISME ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS AVIRON GRENOBLOIS CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL CLUB D' ESCRIME PARMENTIER ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38 GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL GUC ATHLETISME GUC BADMINTON GUC GRENOBLE SKI MANOIR EVENTS RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES SPIRIDON CLUB DAUPHINOIS TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE ALPES CONCERTS IMAGES SOLIDAIRES SOLEXINE ASS AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE) LA CORDEE LE PLATEAU MAISON DES JEUX ASS ME BACHELARD ME CLOS D'OR	7 424,00 1 500,00 8 150,00 1 500,00 1 000,00 26 087,00 10 000,00 6 900,00 1 300,00 1 800,00 4 000,00 948,00 3 047,00 3 000,00 2 000,00 1 500,00 8 980,00 4 400,00 10 241,00 6 788,00 3 600,00 4 492,00 8 068,00 1 413,00 10 472,00 28 228,00

ME PREMOL	6 252,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	3 700,00
MJC ALLOBROGES	7 360,00
MJC ANATOLE FRANCE	7 900,00
MJC EAUX CLAIRES	6 860,00
MJC LUCIE AUBRAC	6 900,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	11 050,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	5 200,00
MUTUALITE	
MJC PREMOL	2 800,00
MPT SAINT LAURENT	8 000,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	12 080,00
COMITE DEPARTEMENTAL ISERE DE LA FFME	3 000,00

Commission Ville durable

COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE

1 005,00

TOTAL ARTICLE 745 448,00

TOTAL BUDGET 772 148,00

Conclusions adoptées Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme, Pour le Maire, M. Hakim SABRI L'adjoint délégué, Délibération : Adoptée

Abstention: 1 Front National - Pour le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme CAPDEPON, Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, Mme LEMOINE, M. BACK, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. COUTAZ, M. MALBET, Mme BERNARD, M. CHASTAGNER, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT Mme CADOUX, M. MACRET.

DELIBERATION N° 36 - (E 018) - FINANCES - Autorisations de programme : modifications

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des crédits de paiement affectés aux autorisations de programme suivantes :
- " Construction des tennis de la Plaine des Sports " pour les années 2014 à 2016 (Montant de l'AP inchangé à 12 174 802,72 €)
- " Jouhaux " pour les années 2014 à 2016 (Montant de l'AP inchangé à 4 100 744,05 €)
- " Mistral Eaux-Claires " pour l'année 2014 à savoir mouvements entre chapitres (Montant de l'AP inchangé à 10 965 708,37 €)
- d'approuver la modification des autorisations de programme :
- '' Teisseire '' pour un montant de 11 971 715,36 € (Montant initial de l'AP : 11 995 375,36 €) soit une baisse de 23 660,00 €
- "Salle de Musique Amplifiée " pour un montant de 10 201 547,29 € sur le Budget Annexe Locaux culturels (Montant initial de l'AP : 10 111 547,29 €) soit une hausse de 90 000,00 € de 10 201 547,29 € sur le Budget Annexe Locaux culturels (Montant initial de l'AP : 10 111 547,29 €) soit une hausse de 90 000,00 €

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 37 - (E 020) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Convention de</u> recouvrement des créances de la Régie des Eaux de Grenoble entre la SPL "Eau de Grenoble" et la ville de Grenoble.

Délibération : RETIREE

<u>DELIBERATION N° 38 - (D 005) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention constitutive</u> du Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé "RESACOOP" (Réseau d'Appui à la Coopération décentralisée)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de poursuivre l'engagement de la ville de Grenoble au sein du GIP "RESACOOP",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du GIP dénommé "RESACOOP".
- d'autoriser le versement d'une subvention de 3000euros au GIP RESACOOP.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 39 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention de mise à disposition de locaux à l'association Grenoble-Tanghin.</u>

Délibération: RETIREE

<u>DELIBERATION N° 40 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Organisation des marchés de Noël 2014</u>

Un amendement est présenté par M. CLOUAIRE. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre gratuitement à disposition les espaces publics situés place Victor Hugo, place Grenette, rue Félix Poulat et square Docteur Martin pour organiser le marché de Noël ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'Office du Tourisme de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec Grenoble Equitable.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST).

<u>DELIBERATION N° 41 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Forum 5i 2015 - Sollicitation de soutiens financiers</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de ses partenaires afin de participer au financement de l'édition 2015 du Forum 5i,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 42 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Annulation de loyers et taxes associées</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de l'annulation des loyers et charges du local commercial situé au 52 place des Géants pour les mois de janvier, juillet, août et septembre 2014 d'un montant total de 1257,19€TTC.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 43 - (D 013) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Mission locale de</u> Grenoble - financement des travaux d'aménagement des locaux sis 16 rue Agutte Sembat à Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux dans les locaux de la Mission locale de Grenoble situés au 16 boulevard Agutte Sembat et son financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et la Mission locale de Grenoble relative à ce programme.

Délibération: Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme BOILEAU).

<u>DELIBERATION N° 44 - (D 014) - UNIVERSITE RECHERCHE - Communauté d'Universités et d'Établissements « Université Grenoble Alpes» - Soutien de la ville de Grenoble au titre de l'année 2014</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention, au titre de l'année 2014, entre la ville de Grenoble, la Métro et la Communauté d'universités et d'établissements «Université Grenoble Alpes», établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
- de décider d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000€ à la COMUE « Université Grenoble Alpes » au titre de l'année 2014. Ce montant est intégré à la délibération d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du conseil municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Grenoble, la Métro et la COMUE « Université Grenoble Alpes», jointe en annexe, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (M. SAFAR).

<u>DELIBERATION N° 45 - (D 015) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Marché d'Intérêt National (MIN) de Grenoble : versement d'une participation financière au titre de l'année 2014</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une participation de 54 547 € correspondant au montant de la contrainte particulière de fonctionnement imposée au MIN par des exigences de service public.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 46 - (D 019) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Office de tourisme de Grenoble : avenant n°1 à la convention avec l'Office de Tourisme relative au versement d'une subvention pour la participation au financement des travaux.</u>

Un amendement est présenté par Mme TAVEL. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant $n^\circ 1$ à la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme et la Ville de Grenoble jointe à la présente délibération ;

- d'autoriser le versement à l'Office de Tourisme d'une subvention de 50 000 € au titre de l'exercice 2014.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST).

<u>DELIBERATION N° 47 - (B 001) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations d'aides à domicile</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association ADPA
- d'autoriser le versement à ADPA d'une subvention de fonctionnement de 67 332 € pour l'année 2014
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association
- d'autoriser le versement à AAPPUI d'une subvention de fonctionnement de 18 325 € pour l'année 2014
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association ADAMS
- d'autoriser le versement à ADAMS d'une subvention de fonctionnement de 9 715 € pour l'année 2014
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association CASSIOPEE
- d'autoriser le versement à CASSIOPEE d'une subvention de fonctionnement de 8 475 € pour l'année 2014

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme CAPDEPON.

<u>DELIBERATION N° 48 - (B 005) - ACTION SOCIALE</u> - Avenant à la convention entre la ville de Grenoble et les Petits Frères de Pauvres sur le dispositif Voisin'âge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier à la convention entre la Ville de Grenoble et les Petits Frères des Pauvres.
- d'autoriser le versement à l'association les Petits Frères des Pauvres d'une subvention de projet de 8 010 €pour l'année 2014.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 49 - (B 008) - ACTION SOCIALE</u> - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association Entraide Familiale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à l'association Entraide Familiale (AEF) d'une subvention de fonctionnement de 40 000€ pour l'année 2014;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'association AEF.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 50 - (B 009) - ACTION SOCIALE</u> - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la précarité sociale. Intervention(s): M. BRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et Issue de Secours
- d'autoriser le versement à Issue de Secours d'une subvention de fonctionnement de 24 400€ pour l'année 2014
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Femmes SDF
- d'autoriser le versement à L'association Femmes SDF d'une subvention de fonctionnement de 20 000€ pour l'année 2014
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et le Secours Catholique
- d'autoriser le versement à Secours Catholique d'une subvention de fonctionnement de 51 760€

pour l'année 2014

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et Roms Action
- d'autoriser le versement à Roms Action d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € et une subvention projet de 500€ pour l'année 2014.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Association Femmes SDF: Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.
- Roms Action : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile Abstention : 1 Front National.
- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité. L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association 'Issue de Secours' dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme JACTAT.

<u>DELIBERATION N° 51 - (B 010) - ACTION SOCIALE</u> - Convention d'objectifs et de moyens entre l'association l'Age d'or et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer à la convention d'objectif et de moyen entre la Ville de Grenoble et l'Âge d'Or
- d'autoriser le versement à l'Âge d'Or d'une subvention de fonctionnement de 25 000 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 52 - (B 013) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée

Pour : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 1 Front National - Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, M. MALBET.

<u>DELIBERATION N° 53 - (B 004) - POLITIQUE DE LA VILLE - Signature d'une convention</u> d'objectifs et moyens pour l'organisation et la tenue d'ateliers "Quartiers en Mouvement" à la Villeneuve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et moyens ci-jointe entre l'Association Planning, le CAUE de l'Isère et la Ville de Grenoble, portant sur les modalités de mise en oeuvre des ateliers pédagogiques dans le quartier de la Villeneuve,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 5 600€à l'association Planning,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 4 300€ à l'association le CAUE de l'Isère.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 54 - (B 014) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenant n°3 à la convention partenariale du projet de renouvellement urbain et social d Villeneuve-Village Olympique.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant n° 3 à la convention partenariale du projet de renouvellement urbain de Villeneuve Village Olympique;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3, et à mobiliser et solliciter tous les financements nécessaires à la réalisation des opérations.

Délibération: Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 55 - (B 007) - SANTE PUBLIQUE - Avenant financier au titre de l'année 2014</u> entre la ville de Grenoble et l'association Maison de l'Enfance Bachelard

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé
- d'autoriser le versement de la subvention suivante :
 - 1 000 euros à la Maison de l'Enfance Bachelard

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, Mme LEMOINE.

<u>DELIBERATION N° 56 - (B 012) - SANTE PUBLIQUE - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2013-2014 - "Formation aux gestes qui sauvent " entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant ci-joint relatif à la convention " les gestes qui sauvent", prévoyant le versement de 2 250 €du conseil général à la ville pour l'année 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 57 - (B 011) - SOLIDARITE - Subvention de soutien à l'action de « médiation de nuit » au titre de la prévention de la délinquance - Convention entre la ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve - Village Olympique - Avenant financier 2014 Intervention(s): M. BARBIER, M. CAZENAVE, M. SAFAR, Mme MARTIN.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action de la régie et de lui accorder une subvention supplémentaire d'un montant de $50\,000$ €
- d'approuver les termes de l'avenant financier, ci-annexé, entre la ville de Grenoble et l'association susnommée, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération: Adoptée

Pour : 38 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 6 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National - Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA) et les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE.

<u>DELIBERATION N° 58 - (B 016) - SOLIDARITE - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association AREPI L'ETAPE. Prévention récidive et accompagnement socio-éducatif de jeunes en grande difficulté.</u>

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, entre la ville de Grenoble et l'Association Régionale pour l'Insertion,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la

Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 59 - (B 017) - CIMETIERES - Tarification des concessions des cimetières</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2015, à savoir :

- place de 15 ans (deux inhumations) : 282,00 euros
- place de 30 ans (deux inhumations) : 651,00 euros
- place de 50 ans (deux inhumations) : 1122,00 euros
- place perpétuelle (deux inhumations) : 13 038,00 euros
- case de columbarium de 15 ans (pour 4 urnes) : 371,00 euros
- case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes) : 751,00 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine) : 24 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois) : 57 euros

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 60 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble / BMG :</u> Ajustement suite à l'application de la délibération de 2013 et tarif du livre de l'exposition "Stendhal - Traits pour traits" à la Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'appliquer, à partir du 1er janvier 2015, le principe de gratuité pour les cas définis ci-dessus et d'approuver les tarifs joints en annexe;
- d'approuver le tarif de 5,00 € pour le livret «Stendhal : Traits pour traits».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 61 - (C 012) -</u> AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention avec le Département de l'Isère pour le dépôt d'oeuvres au musée de la Révolution française à Vizille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les dépôts d'oeuvres, appartenant au musée de Grenoble, au département de l'Isère pour le musée de la Révolution française à Vizille ;
- d'approuver les termes de la convention avec le Département de l'Isère relative à ces dépôts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 62 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention</u> avec l'établissement public "Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées" pour la réalisation de campagnes photographiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la participation du musée de Grenoble dans le projet France Collections HD;
- d'approuver les termes de la convention avec la RMN Grand-Palais pour la réalisation de campagnes photographiques des collections du musée de Grenoble et à leur diffusion ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 63 - (C 018) -</u> AFFAIRES CULTURELLES - Demandes de subventions auprès du Ministère de la Culture, du Conseil Régional Rhône Alpes, du Conseil Général de l'Isère et autres partenaires, au titre de l'exercice budgétaire 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Ministère de la Culture (DRAC) pour le fonctionnement du CRR, du Muséum, pour les expositions temporaires, etc.., pour le Printemps du Livre, pour les acquisitions et restaurations du Musée, du Muséum et de la BMG dans le cadre du FRAM, du FRAB et du FRAR pour la Bibliothèque Numérique de Référence :
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional Rhône Alpes, notamment pour le Printemps du Livre, la résidence d'écriture de la BMG, dans le cadre de l'appel à projet pour le CRR, pour les acquisitions et restaurations du Musée, du Muséum et de la BMG dans le cadre du FRAM, FRAB et du FRAR, etc ...;
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général de l'Isère, notamment pour le fonctionnement des 5 équipements culturels municipaux ainsi que pour les actions suivantes : Printemps du Livre, Centre Ville Lecture/Appartement Natal, Classes à horaires aménagés- Musique, expositions du Musée et du Muséum, Plateforme biodiversité du Muséum, etc ... ;
- de solliciter la subvention la plus élevée possible pour l'organisation du Printemps du Livre auprès de tout partenaire, public, para public ou privé.
- d'autoriser M.le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 64 - (C 022) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention de partenariat avec l' association "La Forge - compositeurs improvisateurs réunis" - Année scolaire 2014-2015 et convention de mise à disposition de moyens et de locaux avec la "Maison de la Culture - MC2".</u>

Intervention(s): M. BREUIL, M. CAZENAVE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat avec l'association "La Forge compositeurs improvisateurs réunis" pour l'année scolaire 2014-2015, et de mise à disposition de moyens et de locaux à la "Maison de la Culture-MC2";
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 65 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Autorisation d'ouverture d'une souscription - Projet de rénovation de l'orgue de la collégiale Saint-André, propriété de la Ville de Grenoble.</u>

Intervention(s): M. BREUIL, M. CAZENAVE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à permettre à l'AROCSA et à la Fondation du Patrimoine de lancer une souscription pour la rénovation de l'orgue de Saint-André auprès de la Fondation du Patrimoine,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 66 - (C 010) - SPORT - Convention générale d'objectifs avec l'association Union Sportive Abbaye Grenoble et avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2014</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention générale d'objectifs avec l'association Union Sportive Abbaye Grenoble et les avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour la saison 2013-2014 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 67 - (C 011) - SPORT - Opération "les Samedis du Jogging" avec l'association GUC Athlétisme : convention de partenariat pour la mise en place du projet saison 2014/2015.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat avec le GUC Athlétisme pour l'organisation des ''Samedis du Jogging'', laquelle prévoit l'affectation d'une subvention de 5.250 €pour la saison 2014/2015,
- de dire que le montant de la subvention de 2.100 € attribué pour la période de septembre à décembre 2014 est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 68 - (C 015) - SPORT - Convention d'occupation du domaine public communal avec la SASP FC Grenoble Rugby pour l'occupation du stade Lesdiguières.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la convention d'occupation du domaine public avec la SASP FC Grenoble Rugby pour l'occupation et l'utilisation du stade Lesdiguières moyennant une redevance annuelle ; elle est conclue pour la durée des deux saisons sportives 2014-2015 et 2015-2016, avec effet au 1er juillet 2014, et pourra être reconduite par voie expresse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 69 - (C 017) - SPORT - Convention avec l'association Catane Pétanque pour la mise à disposition d'un local situé 64 rue Ampère (parking relais Catane).</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local situé 64 rue Ampère à intervenir avec l'association Catane Pétanque ; elle prendra effet le 1er décembre 2014 pour une durée d'un an, renouvelable annuellement dans la limite de trois ans et pourra être reconduite à terme par voie expresse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 70 - (C 023) - SPORT - Remise gracieuse de dette</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de 2 600 € sur la redevance due par la SARL P.A.R.C. pour l'occupation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron pendant la saison estivale 2014 : la redevance est ainsi ramenée à 1 000 €.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National

<u>DELIBERATION N° 71 - (C 020) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.</u> Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 4 personnes dont les noms figurent en annexe 1,
- d'attribuer 1 bourse FIJ, pour le montant indiqué, à la personne dont le nom et le descriptif du projet figure à l'annexe 1.

Délibération : Adoptée

- Votes séparés :
- Bourses BAFA: Adoptées à l'unanimité.
- Bourses Fonds Initiatives Jeunesse : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 1 Front National Abstention :7 UMP-UDI et Société Civile

<u>DELIBERATION N° 72 - (C 025) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations ressources et autres associations pour l'année 2014</u>

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale ''d'affectation de subventions sur crédits existants'' de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme MARTIN, Mme YASSIA, M. BOUZAIENE, Mme RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, Mme LEMOINE, M. BACK, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. COUTAZ, M. MALBET, Mme BERNARD, M. CHASTAGNER, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, Mme CADOUX.

<u>DELIBERATION N° 73 - (C 021) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Inclusion Scolaire (CLIS) de Seyssins, Seyssinet-Pariset et Meylan accueillant des enfants grenoblois: années scolaires 2013-2014 et 2012-2013</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et l'avenant fixant la participation de la ville de Grenoble aux frais de scolarisation des élèves grenoblois en CLIS à Seyssins et Seyssinet-Pariset en 2013-2014, et à Meylan en 2012-2013 .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 74 - (A 022) - POLITIQUE DE LA VILLE - Relogement Châtelet - prise en charge du 2ème déménagement.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le versement d'une prime forfaitaire au déménagement de 800 € pour un T2 ou T3 et de 1.000€ pour un T4 ou T5, aux anciens locataires de Châtelet, revenant dans le quartier dans une opération neuve locative sociale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 75 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - Campagne-test d'évaluation</u> des EcoQuartiers labellisés. Convention entre la Ville de Grenoble, le Ministère de l'Egalité des Territoires, du Logement et de la Ruralité et le CSTB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- de poursuivre l'engagement dans la démarche Ecoquartier sur le long terme, qui pourra aboutir à la labellisation d'un ou plusieurs EcoQuartiers sur le territoire de la Ville de Grenoble;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention tripartite pour la campagne test d'évaluation des Ecoquartiers labellisés ci-jointe

Délibération: Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 76 - (A 033) - URBANISME AMENAGEMENT - Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)</u>: encaissement de la participation du CCAS au programme d'activité partenarial 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de 8000 € correspondant à la participation du CCAS au programme d'activité partenarial 2014.

Délibération: Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 77 - (A 026) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC PRESQU'ILE - Validation de charges foncières.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SEM INNOVIA à céder au Conseil Général de l'Isère les parcelles cadastrées section AI numéro 242 et 252 d'une superficie d'environ 3 343 m², en vue de l'extension de l'école Phelma et de la construction d'un amphithéâtre ;
- de dire que cette cession se fera au prix de 600 000 euros toutes taxes comprises ;
- de valider la charge foncière de cession par la SEM INNOVIA au prix de 100€TTC le m² de surface de plancher ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 78 - (A 042) - URBANISME AMENAGEMENT - Concession ESPLANADE - Participation de la Ville versée à la SPLA au titre de la clôture de l'opération.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une participation à la SPLA SAGES au titre du traité de concession Esplanade d'un montant de 290.632€HT.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la

Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 79 - (A 011) - URBANISME REHABILITATION - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) - Modification de la délibération N° 27-A024 du conseil municipal du 30 juin 2014.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la nouvelle composition de la commission locale AVAP,

Huit représentants de la collectivité territoriale dont le président de la commission :

- M. le Maire Eric PIOLLE ou son représentant
- Mme Martine JULLIAN
- Mme Lucile LHEUREUX
- Mme Marie-Madeleine BOUILLON
- M. Antoine BACK
- Mme Sonia YASSIA
- M. Jérôme SAFAR
- Mme Bernadette CADOUX

Trois représentants de l'Etat :

- Le Préfet ou son représentant.
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant.
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant.

Deux représentants qualifiés au titre des intérêts économiques locaux :

- Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou son représentant..
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble ou son représentant.

Deux représentants qualifiés au titre du Patrimoine Culturel et Environnemental Local:

- Mme Anne CAYOL-GERIN Conseil Général de l'Isère Direction du Patrimoine Culturel.
- M. Franck COURTOIS, Président de l'Association Patrimoine et Développement.

Délibération : Adoptée.

- Votes séparés :
- Sur les désignations : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile Abstention :1 Front National.
- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes
- + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile Abstention :1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 80 - (A 024) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants aux protocoles de Messieurs REYNE et BELLANGER annexés à la présente délibération, conformément aux conditions de la notice n°1 ci-annexée ;
- d'approuver la convention d'occupation d'un terrain situé 23 rue du Souvenir consentie à titre gratuit à l'AREPI, conformément aux conditions de la notice n°2 ci-annexée ;
- d'acquérir des locaux à usage d'activités, situés aux 3 et 5, rue Saint Nicolas, auprès de l'indivision FAURE, au prix de 134 000 euros, conformément aux conditions de la notice n°3 ciannexée ;
- de constater la désaffectation publique de la parcelle cadastrée section HS n°195 ;
- de prononcer le déclassement du domaine public routier de la parcelle cadastrée section HS $\mathbf{n}^{\circ}\mathbf{195}$
- de céder la parcelle cadastrée section HS n°195 à la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole, conformément aux conditions de la notice n°4 ci-annexée ;
- de confirmer la demande de subvention sollicitée auprès du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère (STAP) pour la réalisation des travaux d'entretien sur l'ancien Musée-Bibliothèque, conformément aux conditions de la notice n°5 ci-annexée ;
- de verser une indemnité d'éviction de 14 650 euros TTC à Monsieur Joël BECOT dans le cadre de son congé du local situé 1 rue Auguste Gaché, conformément aux conditions de la notice n° 6 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 81 - (A 043) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Pôle d'échange</u> multimodal de la gare de Grenoble : cessions et acquisitions dans le cadre des travaux d'aménagement de la future gare de Grenoble.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

- d'autoriser la signature de la convention de superposition d'affectation portant sur une partie du parvis cadastrée section AI n°311 pour une superficie d'environ 1817 m²;
- d'autoriser l'acquisition auprès de RFF de la parcelle cadastrée section AI n°310 d'une surface d'environ $1018\ m^2$ au prix de $51\ 000$ euros ;
- de dire que cette parcelle sera intégrée au domaine public routier communal ;

- de constater la désaffectation du domaine public de la ville de Grenoble d'un tènement constitué d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n°275 et le lot volume n°40 situé sur la parcelle cadastrée section AI n°128, pour une surface totale d'environ 369 m², conformément au plan ci-joint ;
- d'autoriser le transfert de propriété par la ville de Grenoble à la SNCF, du tènement ci-avant désaffecté, au prix de 18 500 euros, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- d'autoriser la mise à disposition à Grenoble Alpes Métropole, d'une partie de la parcelle cadastrée section AI $n^\circ 52$ pour une superficie d'environ 52 m^2 afin de construire le silo vélos ouest ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la modification de l'état descriptif de division du lot volume 25 conformément aux documents établis par le cabinet de géomètres experts Sintegra;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de superposition d'affectation et la convention tripartite ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document afférent à ces dossiers.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 82 - (A 034) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC VIGNY - MUSSET - Validation de charges foncières.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SPLA SAGES à céder à ACTIS le lot L au prix fixe et forfaitaire de 924 000 € HT:
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 83 - (A 032) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Vente de box dans le parking Arlequin situé 40 rue des trembles.</u>

- de vendre à Monsieur BIANCO dans le parking de l'Arlequin, un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros pour le box garage n°284 portant le numéro de lot 34 ;
- de vendre à Monsieur et Madame DUBUS dans le parking de l'Arlequin, un box de $14~m^2$ environ au prix global de 6~000 euros pour le box garage $n^\circ 178$ portant le numéro de lot 26;

- de vendre à Monsieur ROY dans le parking de l'Arlequin, deux box de 21 m² environ au prix global de 24 000 euros pour les box garages n°284 portant les numéros de lots 5 et 28 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

<u>DELIBERATION N° 84 - (A 031) - LOGEMENT - Modification de la délibération n° 085-B006 du 16 décembre 2013 concernant l'aide de la Ville aux opérations de logement social agréées en 2014.</u> Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire, Mme BOILEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier la délibération n° 85-B006 du Conseil municipal du 16 décembre 2013 afin d'élargir à tout bailleur membre d'ABSISE, le dispositif d'aide de la Ville aux opérations de logement social réalisées en VEFA et bénéficiant d'un agrément de la Métro en 2014 pour des financements en PLUS ou PLAI ;
- de dire que les autres dispositions de la délibération n° 85-B006 du conseil municipal du 16 décembre 2013 restent inchangées.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 85 - (A 018) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par ACTIS, Grenoble Habitat et PLURALIS sur l'îlot Cambridge (ZAC Presqu'île) et aide à la SCIC Habitat Rhône-Alpes.</u>

- de verser une aide :
- à PLURALIS de 375 000 € pour la réalisation de 75 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, sur les lots CI4 et CK2 de l'îlot Cambridge (ZAC Presqu'île),
- à ACTIS de 228 000 € pour la réalisation de 38 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, sur le lot CK3 de l'îlot Cambridge (ZAC Presqu'île),
- à Grenoble Habitat de 198 000 € pour la réalisation de 33 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, sur le lot CL1 de l'îlot Cambridge (ZAC Presqu'île)
- à la SCIC Habitat Rhône Alpes de 98 500 € pour la réalisation en VEFA "L'Amiral" de 29 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, boulevard Clémenceau/avenue Jeanne d'Arc,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les conditions et modalités de versement desdites participations.

Délibération: Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 86 - (A 019) - STATIONNEMENT -</u> Avenants aux promesses de contrats d'occupation de longue durée de places de stationnement dans le Pavillon de la mobilité (ZAC Presqu'île).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la promesse de contrats de location de longue durée de places de stationnement au Pavillon de la Mobilité de la société Grenoble Habitat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la promesse de contrats de location de longue durée de places de stationnement au Pavillon de la Mobilité de la société Eiffage Immobilier Centre-Est ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la promesse de contrats de location de longue durée de places de stationnement au Pavillon de la Mobilité de la SAS Europe Construction ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de contrats de location de longue durée de places de stationnement au Pavillon de la Mobilité de la SCCV Le Python.

Délibération : Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 1 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. MONGABURU).

<u>DELIBERATION N° 87 - (A 020) - STATIONNEMENT - Création d'une tarification spécifique pour la dépose-minute du parc Europole et d'un tarif Vélo dans le parking de l'Arlequin.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs de la dépose-minute du parc Europole (gratuité de trente minutes, puis 0€50 par tranche de 5 minutes) ;
- d'approuver le tarif de l'abonnement vélo du parc de l'Arlequin à 5 €par mois.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 88 - (A 040) - DEPLACEMENTS - Taxis et droits de stationnement.</u> Intervention(s): M. CAZENAVE. M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le nouveau tarif du droit de stationnement des taxis ci-après, à compter du 1er janvier 2015
- 69€TTC par semestre par taxi

Délibération: Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National.

<u>DELIBERATION N° 89 - (A 021) - DOMAINE PUBLIC</u> - Mise à jour de situations particulières en matière de redevances de droits de voirie et droits de place concernant les occupations du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Les exonérations de droits de voirie pour les commerces « Le café Louis » et « Le Saxo » pour les années 2014, 2015, 2016 ;
- La réduction de 50% en 2015 des droits de voirie sur les cours Jean Jaurès et Libération, et la réduction de 50% des droits de place des commerçants non sédentaires devant l'église de Saint Pierre du Rondeau à compter du 1er octobre 2014 jusqu'à fin 2015 ;
- La réduction de 50% des tarifs droits de voirie et droits de place des marchés sur les quartiers « Politique de la Ville » ;
- La modification des tarifs des droits de place des commerçants ambulants de la place Victor Hugo ;

Délibération: Adoptée.

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 1 Front National - Abstention : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme DATHE).

<u>DELIBERATION N° 90 - (A 030) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Signature d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) pour l'élaboration et l'accès à un référentiel topographique commun.</u>

Intervention(s): Mme COMPARAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat portant sur l'élaboration et l'accès à un référentiel topographique commun, ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 91 - (A 041) - DOMAINE PUBLIC</u> - Convention de mise à disposition du domaine public pour externalisation de conteneurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui autorise Grenoble Habitat à installer des logettes de pré-collecte des ordures ménagères sur le domaine public le temps des travaux dans ses bâtiments.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01H08

ANNEXE(S)

Annexe à la délibération N° \mathcal{I} , \mathcal{L} \mathcal{L}

Ville de Grenoble AGRE/DRJ/Service des marchés publics

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17 novembre 2014 Décisions passées en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

N° marché Objet Adresse soft montant 14T231 Local Espaces Verts - Balzac BATTAGLINO 801 montant 14T231 Réaménagement des locaux existants 38210 TULLINS soft montant 14T277 Locaux Espaces Verts - Paul Cocat CLIMAT SANIT soft montant 14T277 Agandissement des locaux 38610 GIERES CONFORT GLASS Hötel de ville CONFORT GLASS G9300 CALUIRE-ET-Slores Verts - Chemin de Ronde CONFORT GLASS Remplacement des stores extérieurs sur la tour GRESIVAUDAN Slores d'occultation CAIRE 14T206 Remplacement des vertes chemin de Ronde LES CHARPENTIERES DU GRESIVAUDAN CAIRE 14T206 Réaménagement de vértes icon des locaux 38160 SAINT-ROMAINS Barant-ROMAINS 14T206 Réaménagement des bureaux 129 à 139 38200 EYBENS PROMAIGE 14T207 Aménagement d'une aire de jeux d'escalade SPORTS & PAYSAGES PR 14T272 Aménagement d'une aire de jeux d'escalade S38300 CALUIRE PR 14T272 Aménagement d'une aire de jeux d'escalade S38300 CALUIRE PR		Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT	u égale à 20 000 € HT e	t inférieure à 90 000 € HT		
Local Espaces Verts - Balzac Réaménagement des locaux existants Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux Lot 05 - Chauffage-Ventilation-Sanitaire Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux Lot 05 - Chauffage-Ventilation-Sanitaire Agrandissement des stores extérieurs sur la tour Stores d'occultation Local Espaces Verts - Chemin de Ronde Réaménagement des stores extérieurs sur la tour Stores d'occultation Local Espaces Verts - Chemin de Ronde Réaménagement de extension des locaux Réaménagement et extension des locaux Réaménagement et extension des locaux Réaménagement de ville Lot 02 - Batiment ossature bois Réaménagement d'une aire de jeux d'escalade Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Démolition de toilettes existantes et pose de toilettes automatisées Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Locaux Espaces Verts - Paul Cocat EECTRIC TOLERIE Agrandissement des locaux 38210 ESETRIC TOLERIE Reaménagement des locaux 383130 ECHIROLLES	۱° marché	Obje	Attributaire Adresse	Montant (en € HT): soit montant global et forfaitaire; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux Agrandissement des locaux Lot 05 - Chauffage-Ventilation-Sanitaire Hôtel de ville Remplacement des stores extérieurs sur la tour Stores d'occultation Local Espaces Verts - Chemin de Ronde Réaménagement et extension des locaux Lot 02 - Bâtiment ossature bois Réaménagement de ville Lot 02 - Bâtiment ossature bois Réaménagement de ville Lot 02 - Serrurerie Bourse de Travail Travaux de désembouage de l'installation de chauffage Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Lot 02 - Bloc sanitaire PMR Lot 02 - Bloc sanitaire PMR Agrandissement des locaux Sarao CALURE-ET- CUIRE LES CHARPENTIERS DU GRESIVAUDAN 38320 EYBRNS PROMAIGA 38320 EYBENS PROMAIGA TOILITECH 05230 CHORGES Lot 02 - Bloc sanitaire PMR ELECTRIC TOLERIE Agrandissement des locaux Barao Caluirer CONFONTORIES SPORTS & PAYSAGES Remandissement des locaux Barao Caluirer CONFONTORIER SARON SASSENAGE TOILITECH 05230 CHORGES Lot 02 - Bloc sanitaire PMR ELECTRIC TOLERIE Agrandissement des locaux	14T231	Local Espaces Verts - Balzac Réaménagement des locaux existants Lot 01 - Désamiantage	BATTAGLINO 38210 TULLINS	11 160,00	27/08/14	Marché à prix global et forfaitaire
Hôtel de ville Remplacement des stores extérieurs sur la tour Stores d'occultation Local Espaces Verts - Chemin de Ronde Local Espaces Verts - Chemin de Ronde Lot 02 - Bâtiment ossature bois Réaménagement et extension des locaux Lot 02 - Bâtiment ossature bois Hôtel de Ville Lot 02 - Bâtiment ossature bois Réaménagement des bureaux 129 à 139 Bourse de Travail Travaux de désembouage de l'installation de chauffage Bourse de Travail Travaux de désembouage de l'installation de chauffage Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Démolition de toilettes existantes et poes de toilettes automatisées Lot 02 - Bloc sanitaire PMR Locaux Espaces Verts - Paul Cocat ELECTRIC TOLERIE Bourse de Ville 38300 CALUIRE-ET- CRESIVAUDAN 38130 EVBRENTELLE 38300 CALUIRE-ET- CRESIVAUDAN SARONAIGA 38300 CALORIGA 38300 CALORIGES FLOT 02 - Bloc sanitaire PMR COCALUIRE-ET- COLURE CRESIVAUDAN 38300 CALORIGES Bourse de toilettes automatisées Lot 02 - Bloc sanitaire PMR COCALUIRE-ET- TOLLITECH OS230 CHORGES Lot 04 - Electricité	14T277	Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux Lot 05 - Chauffage-Ventilation-Sanitaire	CLIMAT SANIT 38610 GIERES	11 883,00	16/09/14	Marché à prix global et forfaitaire
Local Espaces Verts - Chemin de Ronde Réaménagement et extension des locaux Réaménagement et extension des locaux Lot 02 - Bâtiment ossature bois Hôtel de Ville Réaménagement des bureaux 129 à 139 Bourse de Travail Travaux de désembouage de l'installation de chauffage Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Démolition de toilettes existantes et pose de toilettes automatisées Lot 02 - Bloc sanitaire PMR Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux Lot 04 - Electricité ELS CHARPENTIERS DU GRESIVAUDAN 38130 ECHRROLLES LOT 02 - Bátiment des locaux 28130 ECHROLLES Lot 04 - Electricité	14T205	Hôtel de ville Remplacement des stores extérieurs sur la tour Stores d'occultation	CONFORT GLASS 69300 CALUIRE-ET- CUIRE	66 493,00	01/10/14	Marché à prix global et forfaitaire
Hôtel de Ville Réaménagement des bureaux 129 à 139 Rourse de Travail Bourse de Travail Travaux de désembouage de l'installation de chauffage Aménagement d'une aire de jeux d'escalade Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Démolition de toilettes existantes et pose de toilettes automatisées Lot 02 - Bloc sanitaire PMR Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux ELOT 04 - Electricité ELECTRIC TOLERIE Agrandissement des locaux Barantes et pose de toilettes automatisées Lot 04 - Electricité	14T206	Local Espaces Verts - Chemin de Ronde Réaménagement et extension des locaux Lot 02 - Bâtiment ossature bois	LES CHARPENTIERS DU GRESIVAUDAN 38160 SAINT-ROMAINS	16 000,00	27/08/14	Marché à prix global et forfaitaire
PROMAIGA Travaux de désembouage de l'installation de chauffage Aménagement d'une aire de jeux d'escalade Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Démolition de toilettes existantes et pose de toilettes automatisées Lot 02 - Bloc sanitaire PMR Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux ELECTRIC TOLERIE Agrandissement des locaux Lot 04 - Electricité	14T284	Hôtel de Ville Réaménagement des bureaux 129 à 139 Lot 02 - Serrurerie	EUROPE SOLUTION INDUSTRIELLE 38320 EYBENS	26 384,97	03/09/14	Marché à prix global et forfaitaire
Aménagement d'une aire de jeux d'escalade Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Démolition de toilettes existantes et pose de toilettes automatisées Lot 02 - Bloc sanitaire PMR Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux Lot 04 - Electricité BPORTS & PAYSAGES 38360 SASSENAGE TOILITECH 05230 CHORGES Lot 02 - Bloc sanitaire PMR ELECTRIC TOLERIE 38130 ECHIROLLES	14T252	Bourse de Travail Travaux de désembouage de l'installation de chauffage	PROMAIGA 38510 PASSINS	30 160,00	13/09/14	Marché à prix global et forfaitaire
Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Démolition de toilettes existantes et pose de toilettes automatisées Lot 02 - Bloc sanitaire PMR Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux Lot 04 - Electricité	14T272	Aménagement d'une aire de jeux d'escalade	SPORTS & PAYSAGES 38360 SASSENAGE	Base : 44 152,60 PS 1 : 5 319,40 PS 2 : 4 256,00	22/09/14	Marché à prix global et forfaitaire
Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux Lot 04 - Electricité	14T233	Angle chemin de ronde et commandant L'Herminier Démolition de toilettes existantes et pose de toilettes automatisées Lot 02 - Bloc sanitaire PMR	TOILITECH 05230 CHORGES	Base : 29 400,00 Plus-value sol carrelé et faïence : 500,00	03/10/14	Marché à prix global et forfaitaire
The state of the s	14T270	Locaux Espaces Verts - Paul Cocat Agrandissement des locaux Lot 04 - Electricité	ELECTRIC TOLERIE 38130 ECHIROLLES	18 527,72	01/10/14	Marché à prix global et forfaitaire

Ville de Grenoble AGRE/DRJ/Service des marchés publics Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17 novembre 2014 Décisions passées en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

	Pour la tranche supérieure o	ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT	inférieure à 90 000 € HT	- THE STREET,	7.77.14.7
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14F079	Achat de poisson frais	POMONA TERRE AZUR 69780 MOINS	Maximum : 43 000,00	17/09/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14F239	Acquisition d'emblèmes funéraires pour le réaménagement des carrés militaires A et 16 du cimetière Saint Roch	CRP 19360 MALEMORT	Maximum : 89 000,00	25/09/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
	Pour la tranche supérieure o	ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 207 000 € HT	nférieure à 207 000 € HT		THE PROPERTY OF THE PROPERTY O
14A044	Acquistion de camions bennes 12 T	BERNARD TRUCKS GRENOBLE 38120 FONTANIL- CORNILLON	Maximum : 190 000,00	01/08/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A187	Remplacement des gradateurs du Théâtre Municipal	VIDELIO-IEC LYON 69150 DECINES	Maximum : 150 000,00	29/07/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Ville de Grenoble AGRE/DRJ/Service des marchés publics Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17 novembre 2014 Décisions passées en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

	- Januari III.	Pour la tranche inférie	ranche inférieure à 20 000 € HT		
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT): soit montant global et forfaitaire; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
14S319	Caractérisation et conditionnement d'objets radioactifs	ANDRA 92298 CHATENAY- MALABRIS	10 000'00	08/10/2014	Marché à prix global et forfaitaire
	Pour la tranche s	upérieure ou égale à 20	Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT		
14P094	Inspection périodique des systèmes de production de froid d'une puissance > à 12 kw	BUREAUX VERITAS 38334 MONTBONNOT	Maximum : 35 000,00	09/09/2014	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14P240	Etude des risques du site de la Bastille préalable à des travaux d'aménagement pluriannuels	GEOLITHE 38920 CROLLES	60 893,00	22/09/2014	Marché à prix global et forfaitaire

Annexe à la délibération N°//- 6001

MONTANT	
OBJET	
FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	
NATURE	The state of the s
°N	

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

Avenant n°1 au bail dérogatoire du 18/03/2014	INEDITFORCE 25 avenue de Constantine Grenoble	Le bail dérogatoire du 18/03/2014 est résilié avec effet au 31/10/2014. Les loyers seront dus par le preneur à la Ville jusqu'à cette date.	
Bail professionnel	DELTA DRONE 31 rue Gustave Eiffel Grenoble	La Ville loue au preneur des locaux à usage professionnel d'une surface totale de 82,23 m² au 2ème étage du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère. Durée: 6 ans, à compter du 1/04/2014.	Loyer mensuel HT et hors charges : 822,30 €

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

14-3712	Arrêté	M. et Mme ANDRE Daniel et	Cimetière Grand Sablon - Titre n°362 - Renouvellement de	Redevance : 276 €
	(16/09/2014)	Marie-Louise	concession du 07/09/2012 au 06/09/2027.	
14-3713	Arrêté	M. SANTOMAURO Patrice	Cimetière Saint Roch - Titre n°374 - Renouvellement de	Redevance : 276 €
	(16/09/2014)		concession du 29/05/2012 au 28/05/2027.	
14-3714	Arrêté	M. MARILLAT Marcel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°375 - Conversion de	Redevance : 855,60 €
	(17/09/2014)		concession du 17/09/2014 au 16/09/2064.	
14-3715	Arrêté	Mme MATHIEU Odette	Cimetière Saint Roch - Titre n°1438 / 1439 -	Redevance : 552 €
	(17/09/2014)		Renouvellement de concessions du 04/11/2014 au	
			03/11/2029.	

14-3716	Arrêté (18/09/2014)	M. SOUMAH Bassamba et Melle RIMBOUD Julie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°377 - Nouvelle concession du 18/09/2014 au 17/09/2029.	Redevance : 276 €
14-3717	Arrêté (18/09/2014)	M. et Mme LACHENAL Christian et Anick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°378 - Renouvellement de concession du 08/08/2012 au 07/08/2042.	Redevance : 642 €
14-3718	Arrêté (18/09/2014)	M. LAMOUREUX Guy	Cimetière Saint Roch - Titre n°379 - Renouvellement de concession du 07/11/2014 au 06/11/2029.	Redevance : 552 €
14-3719	Arrêté (19/09/2014)	M. MORSELLI Dafne	Cimetière Saint Roch - Titre n°380 - Renouvellement de concession du 17/09/2012 au 16/09/2027.	Redevance: 552 €
14-3720	Arrêté (19/09/2014)	M. et Mme NEYME Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°381 - Nouvelle Concession du 19/09/2014 au 18/09/2044.	Redevance : 1 284 €
14-3721	Arrêté (22/09/2014)	M. VARLET Robert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°384 - Renouvellement de la concession du 02/10/2014 au 01/10/2029.	Redevance: 552 €
14-3722	Arrêté (24/09/2014)	M. et Mme ROMAIN Patrice	Cimetière Saint Roch - Titre n°385 - Nouvelle Concession du 24/09/2014 au 23/09/2029.	Redevance: 276 €
14-3723	Arrêté (26/09/2014)	Mme ROSALIA Raymonde	Cimetière Saint Roch - Titre n°386 - Renouvellement de concessions du 29/09/2014 au 28/09/2029.	Redevance:552 €
14-3729	Arrêté (29/09/2014)	Mme RUBEGA Ida	Cimetière Saint Roch - Titre n°387 - Conversion d'une concession du 29/09/2014 au 28/09/2044.	Redevance: 571,36 €
14-3730	Arrêté (29/09/2014)	M. TASCHER Philippe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°388 - Nouvelle Concession du 29/09/2014 au 28/09/2044.	Redevance : 642 €
14-3731	Arrêté (29/09/2014)	M. et Mme EUSTACHE Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°389 - Nouvelle Concession du 29/09/2014 au 28/09/2064.	Redevance:1110€
14-3794	Arrêté (19/09/2014)	M. LADAKIS Nicolas	Cimetière Grand Sablon - Titre n°382 - Conversion d'une concession en perpétuelle prenant effet au 19/09/2014.	Redevance : 12 062 €
14-3795	Arrêté (19/09/2014)	M. LADAKIS Nicolas	Cimetière Grand Sablon - Titre n°383 - Converison d'une concession en perpétuelle prenant effet au 19/09/2014.	Redevance : 12 548 €
14-3797	Arrêté (29/09/2014)	M. ADAM Serge	Cimetière Grand Sablon - Titre n°390 - Renouvellement de concession du 18/10/2014 au 17/10/2029.	Redevance : 276 €
14-3798	Arrêté (30/09/2014)	Mme CERRILLOS Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°391 - Renouvellement de concession du 09/11/2014 au 08/11/2029.	Redevance : 276 €
14-3799	Arrêté (30/09/2014)	Mme BERTHIER Pierrette	Cimetière Saint Roch - Titre n°392 - Renouvellement d'une concession du 10/10/2014 au 09/10/2029.	Redevance: 276 €
14-3816	Arrêté (01/10/2014)	M. et Mme BOSEGGIA	Cimetière Grand Sablon - Titre n°393 - Renouvellement d'une concession du 28/04/2014 au 27/04/2029.	Redevance : 276 €
14-3817	Arrêté (02/10/2014)	M. FOGLIANO Michele	Cimetière Grand Sablon - Titre n°394 - Nouvelle Concession du 02/10/2014 au 01/10/2064.	Redevance: 1 110 €
14-3818	Arrêté	Mme FASCIOTTO Elsa	Cimetière Saint Roch - Titre n°395 - Renouvellement de	Redevance: 276 €

(02/10/2014)	and the state of t	concession du 22/09/2014 au 21/09/2029.	And the second s
	Mme LAURENT Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°396 - Nouvelle Concession	Redevance : 276 €
		du 02/10/2014 au 01/10/2029.	
رن د	Mme MAZAUD Aimée	Cimetière Saint Roch - Titre n°397 - Nouvelle Concession du	Redevance: 745 €
		03/10/2014 au 02/10/2044.	
e E	Mme BADJI Véronique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°398 - Nouvelle Concession	Redevance: 2 220 E
		du 03/10/2014 au 02/10/2064.	
88	Mme RATEAU Andrée	Cimetière Saint Roch - Titre n°399 - Nouvelle Concession du	Redevance: 365 €
		03/10/2014 au 02/10/2029.	
Œ	M. HELLAL Karim	Cimetière Grand Sablon - Titre n°400 - Nouvelle Concession	Redevance: 276 €
		prenant effet au 03/10/2014 au 02/10/2029.	
t Mi	M. et Mme GALLET Jacques et	Cimetière Grand Sablon - Titre n°373 - Renouvellement de	Redevance: 276 €
Marie-Josée	sée	concession du 14/09/2019 au 13/09/2034.	
t M	M. et Mme MORIN Sanuel et	Cimetière Saint Roch - Titre n°414 - Nouveau Colombarium du	Redevance: 365 €
Elodie		13/10/2014 au 12/10/2029.	
t M	M. et Mme LAGNIER Robert	Cimetière Saint Roch - Titre n°415 - Renouvellenent de	Redevance: 276 €
		concession du 16/06/2014 au 15/06/2029.	
įΣ	M. et Mme LAGNIER Robert	Cimetière Saint Roch - Titre n°416 - Renouvellement de	Redevance : 276 €
		concession du 31/10/2014 au 30/10/2029.	

Annexe à la délibération N° 32. £009

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Environnement urbain	Espace public	Voirie	Technicien	Adjoint administratif
Economie, International et bâtiments	Relations internationales		Adjoint administratif	Rédacteur
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education jeunesse	secteurs 4-6	Attaché	Animateur
		Protocole	Adjoint technique	Technicien
Ressources Humaines- Relations Sociales	Gestion des Ressources Humaines	Relations Sociales et Administration Générale	Rédacteur	Adjoint administratif

<u>VIE DES ASSOCIATIONS</u>: Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Monsieur Alain DENOYELLE expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations. Il convient de formaliser le soutien de la Ville au titre de l'année 2014, par des avenants financiers joints en annexe.

• Au titre des subventions versées dans le cadre des Appels à Projets Solidarités 2^{ème} session – 2014 (AAP)

Association	Nature Subvention	Libellé du Projet	Montant
Boxing Club	AAP 2014	Découverte et Initiation à la Natation – 2014	1 200€
Villeneuve	Axe: Le Sport		
FC2A Allobroges	AAP 2014 Axe: Le Sport	Mini séjour Sportif et Culturel à Marseille et à Sète – 2014	2 500€
MJC Parmentier	AAP 2014 Axe : Tordre le Cou aux Préjugés	Figures de l'Exil – 2014	1 500€

• Au titre des subventions versées dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – 2014

Association	Nature Subvention	Libellé du Projet	Montant
La Marmite	CUCS 2014	Vivre une Création - Rencontrer et Transmettre – 2014	1 500€
Unis – Cité	CUCS 2014	A la Rencontre des Professionnels – 2014	1 000€

• Au titre des subventions de projet – 2014

Association	Nature Subvention	Libellé du Projet	Montant
La Bifurk	Projet	Subvention Exceptionnelle accordée au titre du remboursement de la mise à disposition de matériels dans le cadre de l'organisation du festival PomPom Pidou – 2014	

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement sera engagée dès l'été 2014, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants afin d'intégrer le concours 2014 à la participation financière globale de la commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Action sociale et proximité du 04 novembre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Conclusions adoptées : Adoptée

Pour extrait conforme, Pour le Maire, L'Adjoint Délégué, M. Alain DENOYELLE

Affichée le:

TABLEAU RÉCAPITULATIF AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2014

			AVE	NANTS FINANC	IERS				
		Référence de la convention		Subvention		Subvention 2014			
Nº et type Annexe	Nom de l'Association	Date signature convention	Validité convention-	fonctionnement 2013	Objet de la subvention proposée	fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée	
2 avenant financier	ASPTT Grenoble athlétisme	29-janv-2014 délibération du 16 déce	31-déc-2014 on 38C003 mbre 2013	24 800 €	10 km Courir à Grenoble et la Grenobloise	24 800 €	0€	7 424 €	
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	14-janv-2014	31-déc-2014	106 074 €	- Fonctionnement complémentaire - Isère EDF Trophy	111 382 €	0€	5 271 € 2 879 €	
		délibération du 16 déce	on 38C003 mbre 2013	106 074 €	Total	111 382 €	0 €	8 150 €	
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	29-janv-2014	31-déc-2014	81 213 €	- Fonctionnement complémentaire	81 697 €	0€	1 087 €	
					- 5ème édition Grenoble Ekiden			25 000 €	
		délibération du 16 déce	mbre 2013	81 213 €	Total	81 697 €	0€	26 087 €	
2 avenant financier	GSMHUC Handball	15-janv-2014 délibération du 16 déce		100 000 €	Masters de Handball 2014	90 000 €	0€	10 000 €	
2 avenant financier	GUC Athlétisme	13-fëvr-2014 délibération du 16 déce		35 200 €	Championnat de France des 24h course à pied	35 200 €	1 917 €	4 800 €	
2 avenant financier	GUC Grenoble Ski	20-janv-2014 délibératio du 16 déce	31-déc-2014 on 38C003 ombre 2013	28 300 €	Biathlon d'automne	28 300 €	4 064 €	1 300 €	
2 avenant financier	Trampoline Club Dauphiné		31-déc-2014 on 38C003 embre 2013	25 053 €	Fonctionnement complémentaire	26 385 €	0€	3 047 €	

		CONVENTION	S GÉNÉRALES	D'OBJECTIFS				
Nº et type	Nom de	Référence délibération	Subvention	Objet de la	Subvention 2014			
1:5:5:4:5:5:5:5:5:5:5:5:5:5:5:5:5:5:5:5:	l'Association	et/ou convention	fonctionnement 2013		fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée	
1	Union Sportive Abbaye Grenoble	délibération C010 du 17 novembre 2014	6 000 €	Fonctionnement 2014 - exceptionnel	6 000 €	13 392 €	3 000 €	

Total

63 808 €

Conseil Municipal du 17 novembre 2014

Annexe I à la délibération n° 72/ C025

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS

NOM ASSOCIATION	CONTE	NOLL SALE	FINANCIE	ОВЈЕТ	SUBVENTION DE FONTION ^T	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL	TOTAL Subventions déjà versées en 2014 ville avec avantages en nature			
SECTEUR 1											
CS CHORIER- BERRIAT (Association	x la	l s	Ai	teliers éducatifs - 2ème versement		4 400		223 299.00 C			
	8	Ľ	33	Soft un total de :		66555	4 400 €	AAC 477,000 C			
			1	pération VVV été toussaint noël		600					
PARMENTIER Maison quartier Berri	at X	×		teliers educatifs - 2ème versement		10 940		446 041,95 €			
			Pr	rojets spēcifiques solde sējours 2014		540	74 000 5				
SECTEUR 2	§		3.9	Solt un total de :	(A) (A) (B) (B) (B) (B)	14 /50 / N. (PALO)	12 080 €				
SECTEUR 2	श		- 10	pération VVV été toussaint noël		1 100					
		1	- 31	teliers éducatifs - 2ème versement		5 200	!	-			
CLEF- Centre Loisirs Enfance Famille	S N	N	. –	rojets spécifiques solde séjours 2014		488		261 774,05 C			
			38	Soil un total de:		700	6 788 €				
Line to the second control of the second	8	\vdash	0	pération VVV été toussaint noël		700	0 700 C				
MJC ALLOBROGES	x	N		teliers éducatifs - 2ème versement		6 660		420 731,61 €			
			A 1	Soit un total de :		G. G. G. G. A.	7 360 €	1			
MJCMUTUALITE	x	N	, At	teliers éducatifs - 2ème versement		5 200		275 443,55 C			
			. 6	Soft un total de s			5 200 €) (C,C++ C1)			
MPT SAINT LAURENT	×	N	A ₁	teliers éducatifs - 2ème versement		8 000		326 690,90 C			
				Saif un total de :			8 000 €				
SECTEUR 3	-21				T*	1					
e transport for the formation of				pération VVV été toussaint noël		5 600					
LE PLATEAU	X	X		teliers éducatifs - 2ème versement		2 300		403 235,01 C			
				Pr	rojets spécifiques solde séjours 2014 Programme de la company de	Dietro (St. Salespin Control Secretarion	168	TOTAL CONTRACTOR OF THE PARTY O			
	92			Soit un tetal de :		800	8 068 €				
			-	pération VVV été toussaint noël teliers éducatifs - 2ème versement	<u> </u>	4 800		-			
				D	éveloppement des pratiques - appels à projets		3 000		ļ !		
ME BACHELARD	X	3		rojets spēcifiques solde sējours 2014		872		271 749,11 €			
					AF Contribution poste emploi avenir partagé avec l'ASMD Judo	1 000	872		-		
				3	Solt un total de :			10 472 €			
			o	pération VVV été toussaint noël		3 400					
MJC ANATOLE France	X S	1.5		teliers éducatifs - 2ème versement		4 500		356 737,02 €			
			8	Soit un total de :			7 900 €				
	562		A	teliers éducatifs - 2ème versement		6 500					
MICEAUX CLAIRES	X		Pı	rojets spēcifiques solde sējours 2014		360		373 217,93 C			
	2	<u> </u>	您	Soft un total de:			6 860 €				
SECTEUR 4											
particle (1970) and the control of the learn	100		Α	teliers éducatifs - 2ème versement		5 000					
ME CLOS D'OR	劉 x	١,	\ -	rojets spēcifiques sokle sējours 2014		8 228		340 302,50 C			
		"	F	onctionnement équipement	15 000	Sun Summer Miles of the Control					
	92	1	82	Solt im total de :			28 228 €				
		١.	_	Opération VVV été toussaint noël		3 100	<u> </u>	350 (50 00 0			
MJC Lucie AUBRAC	N.	, x	1	×	\ A	deliers éducatifs - 2ème versement		3 800	£ 000 6	378 650,09 C	
	25. 36.		. 88	Sólt un total de : steliers éducatifs - 2ème versement		6 833	6 900 €				
ACL - Centre de Luisirs	x				3 408		456 823,39 €				
ACT - CARRE OF PORITY	Š .	1	· P	rojets spectriques some sejouis 2014 Soft no total de :		3 400	10 241 €	TJU 1121,15 V			
	(24)			* 26 isld! In the Commence of		Test governous segments	130000000 A U (44 L) U (55)	.1			

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS

NONI ASSOCIATION	CONFE	Alfa.	OBJET	SUBVENTION DE FONTION ^T	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL	TOTAL Subventions déjà versées en 2014 ville avec avautages en nature						
SECTEUR 5						:	1						
			Opération VVV été toussaint noël		1 000	T							
AUESC BAJATIERE	x	X	Ateliers éducatifs - 2ème versement		6 980		1						
	'`		SAF Contribution poste emploi avenir partagé avec l'ASB football	1 000			375 840,79 C						
			Salt un total de :	#27 2T 107 (B) 60 - 60	S203500000000000000000000000000000000000	8 980 €							
ME TEISSEIRE	x	X	Ateliers éducatifs - 2ême versement		3 700	0,000							
	لثا		Soit un total de :			3 700 €	342 867,54 C						
			Opération VVV été toussaint noël		5 050	3,700							
MIC MAISON FOUR TOUS ABBAYE	X	X	X	X	Ateliers éducatifs - 2ème versement		6 000		350 066,52 C				
			Soil un total de:			11 050 €							
SECTEUR 6													
		X	Ateliers éducatifs - 2ème versement		3 560								
ME PREMOL	X		ojets spécifiques solde séjours 2014		2 692		328 777,97 (°						
			Soft un total de :		Santania.	6 252 €							
									Opération VVV été toussaint noël		3 250		
			Ateliers educatifs - 2ême versement		800								
MJC PREMOL	X	X	Projets spécifiques solde séjours 2014		1 000		462 991,14 C						
			SAF Contribution poste emploi avenir partagé avec l'USVO	1 000			-						
			ļ		Soit un total de:	6 6 6 6 6	62.81 62.61.81	6 050 €					
			Opération VVV été toussaint noël		700								
A CORDER	х	X	Ateliers éducatifs - 2ème versement		2 300								
	A		Projets spécifiques solde séjours 2014		1 492		545 219,10 C						
	1					ı	Solt un total de ;		1500 (150) (1500 (150) (1500 (150) (1500 (150) (1500 (150) (1500 (1500 (1500 (150) (1500 (1500 (1	4 492 €			
	l.		ASSOCIATIONS JEUNESSE	l e e e e e e e e e e e e e e e e e e e		4 492 6							
(ineraire International			Initiative jeunesse projet : Regards croisés		3 600	3 600 €	6 tota un et						
			ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATION	!	2 000	2.000 €	8 000,u0 C						
Anison des Jeux	Х	х	Mise à disposition de matériel		1 413	1 413 €	4.500.11						
					1413	1413 €	64 709,15 C						
				18 000 €	150 034 €	160.034.0							
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	10 000 €	150 034 E	168 034 €							

TARIFS DROITS DE VOIRIE EN EUROS (APPLICABLES AU 01/01/2014)

		I CARDO E NACIDADO A	Latin at a last 1900's	1	
A R T		Droits de 1 ^{er}	Droits de 1	Redevance	Redevance
C C	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Établissement Tarifs 2013 en Euros	Établissement Tarifs 2014 en Euros	périodique Tarifs 2013 en Euros	périodique Tarifs 2014 en Euros
. E					
204	attractions enfantines : petits manèges, chevaux mécaniques, balançoires, pèdalos, dans Zone A : (périmètre Centre Ville suivant : quai Stéphane Jay, boulevard Gambetta, rues Lesdiguières, Général Marchand, Alphand, places Ste Claire, Notre Dame, rues Pt. Carnot, Chenoise, Madeleine), étant entendu que chaque iour commence est du en entie		100		
	le m² par jour (sauf dimanche et lundi)			1,60	1,65
	abonnement annuel, le m² par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13 semaines)			63,35	64,60
	Zone B : (reste de la ville)				
	le m² par jour (sauf dimanche et lundi)			1,05	1,10
	abonnement annuel, le m² par trìmestre (soit forfait de 65 jours sur 13 semaines)			31,10	31,70
208	Mobil homes et autres modutes : redevance mensuelle			284,75	290,45
214	occupation du domaine public pour animation commerciale ou publicitaire dans le secteur				1,
	** Centre Ville (zone A, voir article 204) le m², par jour			6,55	6,70
	** reste de la Ville (zone B, voir article 206) le m², par jour			3,40	3,45
	OCCUPATIONS PERMANENTES	REVERSE.	1.最高的表面。	机造制的外数制料的	
	A*SOUS-SOL		12424005		起源指摘作
300	passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique par m², par an			106,05	108,15
301	occupation du sous-sol, conduite souterraine redevance annuelle par mètre linéaire, par an			1,60	1,65
302	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens transversal par mètre courant, par an			4,70	4,80
303	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens longitudinal par mètre courant, par an			1,25	1,30
304	passage souterrain sous le sol communal pour piétons, véhicules ou à usage d'entrepôt par m² et par an			191,35	195,20
No Hale I'v	B *SOL			H201 01.1 1 1.000 0	Entrices:
400	établissement, suppression ou modification d'entrée cochère, ou entrée de garage, ponceau sur fossé par unité de 3 mètres et par an				
401	jour horizontal vitré ou barreaudé, pour l'éclairage ou l'aération des sous-sols par unité et par an			10,70	10,90
402	enseigne incrustée dans les trottoirs par m² et par an			29,90	30,50
404	étalage contre la devanture, de marchandises, d'objets divers par mètre courant et par an			15,05	15,35
405	étalage par entrepôt sur trottoir, de marchandises par m² et par an			53,05	54,10
406	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE A - 1ère catégorie places et voies piétonnes : par m² et par an			41,55	42,40

TARIFS DROITS DE VOIRIE EN EUROS (APPLICABLES AU 01/01/2014)

MARK AREA		and selection was also	Produce ich earlyse	Ingert seekanes	FAREGONANAS POR CONTRACTOR
R I C L E S	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 ^{er} Établissement Tarifs 2013 en Euros	Droits de 1 ^{er} Établissement Tarifs 2014 en Euros	Redevance përiodique Tarifs 2013 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2014 er Euros
407	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE B - 2ème catégorie bd Agutte Sembat, avenue Albert 1er de Belgique, place d'Apvril, rue de Belgrade, cours Berriat, place Bir Hakeim, place Championnet, bd des Diables Bleus, square Docteur Léon, Martin, place de l'Etoile, avenue Félix-Viallet, bd Gambetta, place de la Gare, avenue Général Champon, place Gustave Rivet, place Hubert Dubedout, Jardin de Ville, place Jean Achard, cours Jean Jaurès, bd Jean Pain, avenue Jean Perrot, rue Joseph Rey, bd Joseph Vallier, cours Lafontaine, cours de la Libération, rue de la Liberté, rue Lesdiguières, avenue Marcelin Berthelot, bd Maréchal Foch, bd Maréchal Lyautey, avenue Maréchal Randon, rue Nestor Cornier, rue de Palanka, place Paul Mistral, place Paul Vallier, rue de la République, place Saint Bruno, rue de Turenne, place Vaucanson, rue Vicat, avenue de Vizille, par m² par an			25,95	26,45
	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE C - 3ème catégorie, le reste de la Ville : le m², par an (hors classe, voir article 418). terrasses fermées pour débits de boissons, restaurants, installées à titre			12,75	13,00
409	précaire et révocable par m², par an jardinières			209,55	213,75
470	par tranche de 0,50 m garages à bicyclettes de 0,70 m à 1,40 m de hauteur			Exonéré	Exonéré
-711	par unité, par an et par mètre courant bascules automatiques, guides parlants automatiques			88,05	89,80
442	par an distributeurs divers et appareils similaires, mobiles			103,50	105,55
	par unité, par an			106,05	108,15
414	pompes distributrices d'essence et poste à air et eau, appareils mobiles placés sur chariots, canalisations aériennes partant d'une borne ptacée hors de la voie publique (circulaire ministérielle, série S.P.n° bis n° 7 du 12/01/1949) par unité et par an			116,40	118,75
710	appareils à multiple débit (essence auto par an seulement) - tarif ci-dessus majoré de 50 %,			174,80	178,30
410	planimètres non publicitaires par unité, par an			103,50	105,55
417	planimètres publicitaires par unité, par an			551,05	562,05
418	ferrasses devant café, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, HORS CLASSE - (place Grenette, place Victor Hugo, place Saint-André, rue Félix Poulat et rue Docteur Bailly) le m², par an			54,55	55,65
419	paravents par tranche de 0,50 m et par an			15,35	15,65
420	abris de terrasse, parasols géants le m², par an			4,95	5,05
425	étalage par entrepôt sur trottoir, de chevalets, panneaux mobiles publicitaires, autres que marchandises par unité et par an			130,65	133,25
426	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe A le m², par an			130,65	133,25
427	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe B le m², par an			105,40	107,50
428	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limítes autorisées Classe C le m², par an			84,30	86,00

TARIFS DROITS DE VOIRIE EN EUROS (APPLICABLES AU 01/01/2014)

A R			S. Shirtman		
-R 	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE	Droits de 1 ^{er} . Établissement	Droits de 1 ^{er} Établissement	Redevance pěriodique	Redevance périodique
C / . L	DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Tarifs 2013 en Euros	Tarifs 2014 en	Tarifs 2013 en Euros	Tarifs 2014 c Euros
S S			Euros	Euros	Luios
429	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Hors classe le m², par an			130,65	133,25
430	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe A le m², par an			78,75	80,35
431	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe B le m², par an			51,90	52,95
432	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Classe C le m², par an			25,50	26,00
433	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées Hors classe le m², par an			103,40	105,45
435	Aires de déchargement sur le domaine public : "' jusqu'à 50 m² le m² par an				
	** de 51 m² à 300 m² le m par an			49,20	50,20
	** au dessus de 300 m² le m² par an			19,35 2,05	19,75 2,10
436	Contrôle d'accès sur le domaine public. Barrière rabattable, borne d'accès			128,00	130,55
	par unité et par an C *SUR:SOL	SEE LEVEL TEST		120,00	100,00
500	installation de portes, portails volets, doubles fenêtres, persiennes et parements divers, en saillie le m² (mesuré dans le plan vertical) et par an	4,25	4,35	2,70	2,75
501	établissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement par m² et par an	14,10	14,40	10,70	10,90
502	entablement ou corniche de magasin par mètre courant	4,70	4,80		
503	balcon ou terrasse par m² et pour chaque étage, par an			13,15	13,40
504	marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de- chaussée par m² couvert et par an	7,45	7,60	6,45	6,60
505	tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée par m² couvert et par an	5,30	5,40	4,85	4,95
506	tente mobile aux étages par unité et par an			3,15	3,20
507	lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc par unité et par an	19,15	19,55	14,15	14,45
508	montres vitrées, cadres fixes ou mobiles, caissons vitrés par unité, par m² et par an	72,40	73,85	54,35	55,45
509	enseignes peintes sur mur, sur bois, sur étoffe, dépose et repose d'enseignes en lettres découpées sans changement de texte par m²	4,40	4,50		-
510	grille de sécurité, volet roulant, volet bois par m² , par an	9,50	9,70	7,40	7,55
511	caméra l'unité, par an	19,15	19,55	13,90	14,20
512	enseignes lumineuses perpendiculaires le m² par face, par an	16,45	16,80	13,30	13,55
513	enseignes lumineuses parallèles par m², par an	16,45	16,80	13,30	13,55
	enseignes non lumineuses perpendiculaires				
514	le m² par face et par an	10,00	10,20	7,15	7,30